



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 29 NOVEMBRE 2017

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION.....	1
4	ACTIONS DE SUIVI.....	1
4.1	Représentant d'un groupe de protection de l'environnement.....	1
4.2	Dépôt de la lettre de crédit renouvelée.....	2
5	BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	2
5.1	Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale.....	2
5.2	Utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville.....	2
5.3	Contrôle des goélands.....	3
5.4	Bilan annuel des plaintes.....	4
5.5	Bilan annuel des visites du MDDELCC.....	5
5.6	Visites au site Internet.....	6
6	Travaux de stabilisation des berges par le GARAF.....	7
7	Inauguration des Serres Demers.....	8
8	RAPPORTS D'ACTIVITÉS.....	10
8.1	Registre des plaintes.....	10
8.2	Registre des visites du MDDELCC.....	10
9	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION.....	11

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Lettre de crédit renouvelée

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint, souhaite la bienvenue aux participants à cette dernière rencontre de l'année 2017.

Il souligne la nomination de M. John Husk, conseiller municipal à la Ville de Drummondville, qui remplacera M. Daniel Pelletier comme membre du comité.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

Il est accepté par les participants et figure à l'annexe 2.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la rencontre du 13 septembre 2017 est approuvé par les participants.

4 ACTIONS DE SUIVI

4.1 REPRESENTANT D'UN GROUPE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Alex Craft, animateur, rappelle qu'un siège de représentant des groupes environnementaux est vacant au comité. Il sonde les membres pour combler ce poste.

Les membres suggèrent des groupes qui pourraient remplir ce rôle :

- La Société Ornithologique du Centre du Québec (via une membre actuelle)
- La Ressourcerie Transition
- Le Groupe d'aide pour la recherche et l'aménagement de la faune (GARAF)

Par ailleurs, un membre prévoit contacter Nature-Avenir d'ici la prochaine rencontre, pour sonder l'intérêt de l'organisme à participer au comité.

ACTION DE SUIVI :

- Identifier le groupe environnemental pour combler le siège vacant

4.2 DEPOT DE LA LETTRE DE CREDIT RENOUVELEE

M. Lacombe indique que la lettre de crédit a été renouvelée le 28 septembre 2017, et ce, jusqu'au 28 septembre 2018. La lettre est jointe à l'annexe 4.

5 BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

5.1 CONTRIBUTION AU FONDS D'URGENCE ET D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

M. Lacombe rappelle que le fonds d'urgence et d'action environnementale relève d'une entente avec la Ville de Drummondville à la suite du décret de 2013. Comme leur nom l'indique, le fonds d'urgence vise à assurer que des sommes sont disponibles en cas d'urgence environnementale, alors que le fonds d'action permet de soutenir des projets environnementaux à la Ville.

M. Lacombe présente la contribution de WM à ces deux fonds :

	Fonds d'urgence environnementale	Fonds d'actions environnementales	Total
2013	29 591,79 \$	103 117,38 \$	132 709,17 \$
2014	34 468,73 \$	123 751,67 \$	158 220,40 \$
2015	64 785,13 \$	221 557,67 \$	286 342,80 \$
2016	60 057,46 \$	206 499,93 \$	266 557,39 \$
2017	68 628,34 \$	221 752,70 \$	290 381,04 \$
Total	257 531,45 \$	876 679,35 \$	1 134 210,80 \$

En 2017, les montants prélevés ont été de 0,26 \$ la tonne pour le fonds d'urgence, et de 0,77 \$ la tonne pour le fonds d'action. Cela représente une légère hausse depuis l'an dernier, en raison de l'inflation.

5.2 UTILISATION DU FONDS D'ACTION ENVIRONNEMENTALE PAR LA VILLE

M. Husk, conseiller municipal et membre du comité, indique qu'en 2017, 642 150 \$ ont été utilisés par la Ville à partir du fonds d'action environnementale.

Un montant de 600 000 \$ a permis l'achat de bacs de recyclage et de compostage dans le cadre du programme Bac +. Ce programme permettait aux citoyens de :

- Se procurer des bacs roulants verts ou bruns
- Remplacer leurs bacs verts ou bruns de 240 litres par des bacs de 360 litres

La balance a servi à :

- Assurer la mise en œuvre du plan d'action de la rivière Saint-Germain : achat d'équipement de suivis, campagne d'échantillonnage de la qualité de l'eau, embauche de ressources humaines

- Déployer un projet-pilote de collecte des matières organiques dans les industries, commerces et institutions (ICI).

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce la première année où les montants issus de ce fonds sont utilisés par la Ville?</i>	M. Husk indique les dépenses pour chaque année : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2015 : 10 800 \$ ○ 2016 : 7 000 \$ ○ 2017 : 642 150 \$
<i>Les données présentées semblent provenir uniquement du fonds d'action environnementale. Qu'en est-il du fonds d'urgence?</i>	M. Husk confirme que les chiffres proviennent du fonds d'action environnementale. Il explique que la Ville utilise le fonds d'urgence qu'en cas d'urgence, ce qui n'est pas encore arrivé.

M. Craft demande si le comité est intéressé à continuer à connaître l'utilisation du fonds d'action. Les membres confirment leur intérêt à obtenir cette information.

Enfin, concernant le fonds de post-fermeture (la fiducie dont les sommes serviront aux travaux et aux suivis environnementaux suite à la fermeture du site), M. Lacombe indique qu'il est préférable d'attendre la réception du rapport annuel de Desjardins, gestionnaire de la fiducie, afin d'obtenir les chiffres exacts de l'année précédente. Ce rapport est disponible au début de chaque année. Ainsi, il suggère de présenter ces chiffres à la première réunion de l'année. Le comité est d'accord avec la proposition.

ACTIONS DE SUIVI :

- Reconduire la présentation de l'utilisation du fonds d'action environnementale par la Ville de Drummondville à la 4^e rencontre de chaque année
- Présenter, à la 1^{ère} rencontre de l'année, la valeur de la fiducie post-fermeture (d'après les données du rapport annuel de Desjardins)

5.3 CONTROLE DES GOELANDS

M. Lamothe, directeur des opérations, présente le bilan des mesures de contrôle des goélands.

Cette année encore, le contrôle des goélands a été effectué à l'aide de fauconniers, puisque cette technique fonctionne bien. Aucune phytotechnie n'a été utilisée.

Quant au nombre de goélands observés en 2017, les informations suivantes sont partagées :

- Cette année, les goélands sont arrivés plus tard qu'à l'habitude (en avril), en raison des périodes froides au printemps 2017.
- La période plus achalandée a été en juillet et août, car les jeunes goélands commencent à accompagner les seniors. Il faut plus d'effarouchement à ce moment, du matin au soir.
- En automne également, les oiseaux cherchent à s'alimenter afin de faire des réserves en vue de la migration.

M. Lamothe indique que le nombre de goélands sur le site cette année est moins élevé qu'en 2016 et les années précédentes. Les graphiques du nombre de goélands sont disponibles à l'annexe 3.

Un membre demande si WM a les données du nombre de goélands pour les années avant 2016, afin de voir l'évolution sur plusieurs années. M. Lacombe affirme que le nombre maximal observé a eu lieu en 2009, avec 1 286 goélands observés chaque jour, en moyenne. Cela démontre que la fauconnerie est une méthode efficace, puisque les chiffres ont beaucoup diminué depuis le début de la collaboration avec le Groupe GPF en 2010. Chaque année, il y a des efforts pour bonifier les méthodes et mieux cibler les zones d'intervention. Une expertise s'est développée avec le temps.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Que dit la réglementation au sujet du contrôle des goélands?</i>	<p>M. Lacombe explique que la réglementation indique simplement qu'il ne faut pas générer de nuisances; les goélands représentent l'une des nuisances d'un lieu d'enfouissement.</p> <p>Il note que certains exploitants utilisent la méthode de pyrotechnie, qui génère du bruit pouvant être dérangeant pour le voisinage, et auquel les goélands peuvent s'habituer avec le temps.</p> <p>De nouvelles techniques sont développées, comme les lasers. Leur efficacité est à démontrer, mais WM demeure à l'affut.</p>
<i>Comment les lasers fonctionnent-ils?</i>	M. Lacombe note qu'il s'agit d'un faisceau lumineux qui effarouche les goélands.

5.4 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

M. Lamothe présente le bilan des plaintes enregistrées en 2017 :

- 5 plaintes liées au bruit
- 1 plainte liée aux odeurs

- 1 plainte liée à l'éclairage des serres Demers

Il mentionne que sur les cinq plaintes en lien avec le bruit, quatre proviennent d'un même résident du Club du Faisan. WM a réparé une pompe défectueuse soupçonnée d'être à l'origine du bruit, mais la personne disait toujours entendre le bruit. Des tournées quotidiennes et des tests ont été menés. De plus, WM avait prévu faire des tests acoustiques chez la personne à l'origine des plaintes; or, au moment où elle a été contactée à ce sujet, celle-ci ne percevait plus le bruit. La personne a décliné l'offre de WM de réaliser les tests sonores près de sa résidence, à l'aide d'un appareil.

Quant à la cinquième plainte de bruit, celle-ci était causée par un surpresseur bruyant. Son arrêt a réglé le problème.

La plainte d'odeur a été formulée à la fin de l'été 2017. La plainte a été reçue via le ministère de l'Environnement (MDDELCC). WM était conscient de la situation et avait émis une alerte odeurs, en raison de travaux d'amélioration du système de collecte de biogaz. Le ministère a été informé des mesures prises afin qu'il puisse assurer un suivi avec la personne.

La dernière plainte, liée à l'éclairage, résultait de la lumière générée par les serres Demers. WM a référé la personne au responsable des serres. M. Lamothe explique que les serres doivent parfois ouvrir leurs volets pour réguler la chaleur, surtout à l'automne et au printemps. À ces moments, la toile qui cache la luminosité est retirée. La présence d'un ciel nuageux peut également produire de la réflexion et amplifier la pollution lumineuse.

5.5 BILAN ANNUEL DES VISITES DU MDDELCC

M. Lamothe mentionne que le MDDELCC a réalisé quatre visites du site en 2017. WM a reçu un avis de non-conformité, en raison d'un oubli de mesurer un paramètre dans un échantillon de sol de recouvrement. M. Lamothe rappelle que cela n'a pas causé d'impact pour l'environnement, et aucun suivi n'était nécessaire.

Le ministère a également émis un avis de non-conformité, pour ne pas avoir réalisé de suivi sonore des opérations de WM en 2016. M. Lamothe explique que les conditions n'étaient pas propices à ce moment pour effectuer les relevés sur une période de 24 heures : vents forts, travaux routiers bruyants à proximité. WM a compensé par la réalisation de deux suivis en 2017, en juillet et en novembre. L'avis du ministère ne nécessitait pas non plus de suivi.

Enfin, le ministère a également partagé une observation concernant la tonte de la végétation près des bassins de traitement des eaux, afin d'éviter que celle-ci n'endommage les membranes. WM a rapidement éliminé la végétation à cet endroit.

Les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que vous faites un suivi sonore par année depuis 2013?</i>	M. Lacombe confirme que oui. Ce suivi est demandé au printemps ou à l'été, selon les conditions météo. Il doit être recevable pour le ministère.
<i>Il faut connaître la météo à l'avance pour faire ce suivi?</i>	M. Lacombe note que les consultants qui effectuent ces suivis proviennent de Québec ou de Montréal. À leur arrivée au site, ils peuvent constater que les conditions ne sont pas propices et que le suivi doit être repoussé.

M. Craft demande si le suivi sonore pourrait être présenté au comité. M. Lacombe mentionne que oui.

ACTION DE SUIVI :

- Partager les résultats des suivis sonores lors d'une prochaine rencontre

5.6 VISITES AU SITE INTERNET

Un graphique présentant l'évolution des visites au site Internet est projeté à l'écran. M. Lamothe précise les périodes où les visites ont été plus nombreuses :

- En mars (avis de convocation d'un comité)
- En juin (alerte odeurs et avis de convocation d'un comité)
- En octobre et novembre (alertes odeurs)

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Si je comprends bien, les réunions ont plus d'incidence sur le nombre de visites que les alertes d'odeurs?</i>	M. Lamothe mentionne que cela semble être le cas, selon les données du graphique.
<i>Le nombre de visites n'est pas très élevé.</i>	M. Lacombe affirme qu'il peut être difficile d'établir des conclusions à partir de ces chiffres.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il serait plus facile d'identifier les facteurs influençant le nombre de visites en ayant un historique sur plusieurs années.</i>	
<i>Le site est facile à consulter. Toutefois, il faudrait pouvoir trouver le numéro de téléphone de WM (Saint-Nicéphore) plus facilement sur Internet.</i>	
<i>Les citoyens ne sont peut-être pas au courant qu'il existe un site web du comité de vigilance. Il pourrait être mis en valeur dans le rapport annuel, ainsi que dans des publicités dans L'Express.</i>	<p>M. Lacombe rappelle qu'un dépliant a été distribué il y a quelques années, contenant l'adresse du site internet.</p> <p>Il constate que les membres demeurent intéressés à être tenus au courant des statistiques du site web.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Continuer à informer les membres sur les statistiques de fréquentation du site Internet, et poursuivre les efforts pour diffuser l'adresse dans la communauté

6 TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES PAR LE GARAF

M. Lacombe mentionne que des résidents ont noté de l'érosion sur des berges près du boulevard Allard. Des travaux de stabilisation des berges ont été entamés par le GARAF, avec l'approbation du voisinage et avec l'appui de l'équipe de WM. Le GARAF a planté de la végétation et en assurera un suivi dès l'an prochain.

Dans certains secteurs, WM aurait privilégié un contrôle mécanique pour stabiliser les berges. Par contre, le contrôle par la végétation a été choisi à la suite d'une préoccupation exprimée par un résident inquiet que les travaux puissent affecter l'accès à son terrain.

Un plan d'action a été élaboré et partagé avec la municipalité, avec qui la communication est bien établie.

Les questions et remarques suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand les opérations de stabilisation ont-elles été menées?</i>	M. Lacombe répond que les travaux ont été réalisés en novembre.
<i>Ça me semble plutôt tard dans l'année.</i>	M. Lacombe explique que l'objectif est de mettre les boutures en dormance afin qu'elles prennent racine seulement au printemps prochain.
<i>Les terrains concernés sont-ils adjacents à des terres agricoles?</i>	M. Lacombe explique qu'il s'agit plutôt de terrains résidentiels.
<i>L'érosion a-t-elle été causée par un surplus d'eau?</i>	M. Lacombe mentionne que le surplus d'eau est l'un des facteurs contributives. Un autre facteur est le tourbillon causé par la rivière Saint-François lors de la fonte des neiges : les glaces peuvent alors tourner en raison du débit important, ce qui cause de l'érosion. Ce phénomène a été constaté par le GARAF, et WM reste à l'affût.
<i>Si je comprends bien, c'est le reflux de la rivière qui cause l'érosion, non pas le débit d'eau en amont.</i>	M. Lacombe confirme que cela est bien le cas. Il ajoute que le contrôle du trop-plein d'eau au lac du Faisan peut contribuer à l'accumulation d'eau.
<i>Sur quelle distance les travaux seront-ils effectués pour la stabilisation des berges?</i>	M. Lacombe indique que les travaux se dérouleront sur une centaine de mètres. Le plan pourrait être présenté lors d'un prochain comité.

ACTION DE SUIVI :

- Présenter le plan des travaux de stabilisation des berges lors d'une prochaine rencontre du comité

7 INAUGURATION DES SERRES DEMERS

M. Lacombe indique que l'ouverture des serres Demers a eu lieu le 9 novembre dernier. Il rappelle que les serres sont chauffées grâce à la chaleur récupérée des moteurs de la centrale électrique, ainsi qu'une partie du biogaz provenant du site de WM.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la proportion de la chaleur fournie par les moteurs versus le biogaz?</i>	M. Lacombe explique qu'avec le nouveau complexe, la proportion est environ moitié-moitié.
<i>Quelle quantité de chaleur provenant des moteurs est valorisée par WM?</i>	M. Lacombe mentionne que les données pourraient être présentées lors d'une prochaine rencontre. Il ajoute que le gaz carbonique (CO ₂) provenant de la combustion du gaz naturel est également réutilisé pour la croissance des plantes par les serres Demers, ce qui leur évite d'en acheter.
<i>Quelle est la quantité de gaz naturel utilisé par les serres, par rapport à la quantité fournie par WM?</i>	M. Lacombe note que WM fournit de 800 à 1000 pi ³ de gaz naturel chaque minute, lors des périodes plus énergivores (l'hiver). À la suite d'un calcul, M. Lacombe évalue à 4,5 millions de m ³ la quantité de méthane (biogaz) envoyée aux serres chaque année. En comparaison, il mentionne que les serres doivent consommer au moins 2 millions de m ³ de gaz naturel par année provenant de Gaz Métro pour avoir accès aux tarifs préférentiels.
<i>Je croyais que les serres utilisaient du gaz seulement si WM n'était pas en mesure de leur fournir de la chaleur des moteurs.</i>	M. Lacombe explique qu'avec la nouvelle superficie de 10 hectares, la chaleur des moteurs de la centrale n'est plus suffisante pour chauffer les serres. C'est pourquoi les serres utilisent également du gaz naturel.
<i>WM ne serait pas en mesure de fournir plus de biogaz pour les serres?</i>	M. Lacombe indique que non. Avec les autres projets de valorisation du biogaz sur la table, la contribution aux serres est limitée.

ACTION DE SUIVI :

- Présenter les données du bilan énergétique : chaleur et gaz naturel fourni aux serres Demers

8 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

8.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Lamothe indique que trois plaintes ont été formulées depuis la dernière réunion. Celles-ci ont déjà été discutées plus tôt à la rencontre.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien d'alertes odeurs environ sont envoyées chaque année?</i>	M. Lamothe explique que le nombre d'alertes odeur est variable, environ 4 ou 5. Les alertes sont émises lorsque WM prévoit des travaux pour le captage des biogaz, pouvant provoquer des odeurs.
<i>Je suppose que l'hiver, le nombre d'alertes est moins important.</i>	M. Lamothe confirme que l'hiver est moins propice à ces alertes, mais qu'il est toujours possible qu'il y ait des travaux. Des alertes sont aussi émises lorsque des odeurs sont perçues par les employés de WM sur le terrain.
<i>À combien de personnes les alertes sont-elles envoyées?</i>	M. Lamothe indique que c'est M. Dussault qui aurait cette information.

ACTION DE SUIVI :

- Clarifier la portée de la diffusion des alertes odeurs de WM

8.2 REGISTRE DES VISITES DU MDDELCC

M. Lamothe indique qu'aucune visite du MDDELCC n'a été effectuée depuis la dernière rencontre du comité, pour des raisons qu'il ignore et qui sont du ressort du ministère.

À la demande d'un membre, M. Lamothe précise que le ministère effectue habituellement quatre visites par année.

9 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION

M. Lacombe propose les dates suivantes pour les rencontres du comité en 2018 :

- Mercredi 28 mars
- Mercredi 13 juin
- Mercredi 5 septembre
- Mercredi 28 novembre

Ces dates pourront être ajustées au besoin.

Il remercie à nouveau les membres pour leur participation. La prochaine réunion est donc prévue le mercredi 28 mars à partir de 19 h.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 30.

Dave Arseneau
Rapporteur de la réunion